A M. Germin
le 29e Aout
1642.

Monsieur,

Son Alte atteinte d'un peu de goutte ~~[illegible]~~ vers la pointe des deux doigts, sans lesquels on ne sçauroit gouverner une plume, se trouve obligée de vous faire supplier par la Reine ~~[illegible]~~ de vouloir faire valoir cette ~~[illegible]~~ excuse trop legitime auprès de la Reine, ~~[illegible]~~ ce qu'il tarde à se donner l'honneur de faire response à S. M. dont j'espere que la faulte ne durera guères le mal estant plus incommode que grand dans ~~l'assiette qu'il a prinse~~. En attendant, Monsieur, je ~~[illegible]~~ puis bien vous predire que le contenu de sa lettre fera voir à la Reine comme S. A. n'a jamais doubté des bonnes et genereuses intentions de S. Mte pour un heureux et honorable accommodemt des affres du Rojaume où elle a des interests si sensibles. C'est à faire à ceux qui cognoissent moins que nous sa grande et heroique bonté, et la vivacité incomparable de son ~~[illegible]~~ jugement. En suitte, Monsieur, il n'y a personne qui eust bonne grace à luy ~~[illegible]~~ contester le vray temps de l'envoy ou de la surceance d'une Ambassade, ~~[illegible]~~ dont le subject ne regarde purement que son service.

M. Goring vient de rendre au Roy un service bien opportun, si jamais il en fust rendu. Il ne se peut que cela n'altere la face des affaires, et ne vous achemine à la paix par des voyes plus courtes. C'est un grand point de voir les ecrivemens correspondre à cette louable intention de leurs Mates.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 61-62
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/3128